

Conditions d'utilisation de l'application reev

1 Champ d'application des conditions d'utilisation

- 1.1 Les présentes conditions d'utilisation (ci-après dénommées « Conditions d'utilisation de l'application ») s'appliquent à l'utilisation de l'application reev (ci-après dénommée « application »).
- 1.2 L'application est fournie et exploitée par reev GmbH, Theo-Prosel-Weg 1, 80797 Munich, Allemagne (ciaprès dénommé « reev ») en tant que fournisseur de services responsable. En utilisant l'application, vous (ciaprès dénommé « utilisateur ») acceptez les conditions d'utilisation de l'application en vigueur au moment de l'utilisation. La version actuelle des conditions d'utilisation de l'application peut être consultée sur le site Web de reev [insérer le lien ici].
- 1.3 L'application vous aide à profiter des offres de recharge des opérateurs de bornes de recharge enregistrés auprès de reev (ci-après dénommés « CPO partenaires »), à activer et à contrôler les recharges dans les stations de recharge de ces CPO partenaires. Le contrat relatif à l'utilisation de la borne de recharge et à la fourniture d'électricité (ci-après dénommé « contrat de fourniture d'électricité et d'utilisation ») naît exclusivement de la relation entre l'utilisateur et le CPO partenaire respectif. reev ne transmet que les déclarations des parties sur la conclusion de ce contrat de fourniture d'électricité et d'utilisation ; reev décline toute responsabilité découlant de ou en relation avec le contrat de fourniture d'électricité et d'utilisation.
- 1.4 Pour de plus amples informations sur l'application, veuillez consulter les points 4 et 5 et le site Web de reev à l'adresse www.reev.com.

2 Enregistrement / création d'un compte utilisateur

- 2.1 Pour pouvoir utiliser l'application, vous devez accepter expressément les présentes conditions d'utilisation de l'application et la politique de confidentialité lorsque vous ouvrez l'application pour la première fois. La version actuelle de la politique de confidentialité peut être consultée sur le site Web de reev [insérer le lien ici].
- 2.2 L'utilisation de l'application nécessite également l'enregistrement en tant qu'utilisateur et la création d'un compte utilisateur gratuit.
- 2.3 Au cours du processus d'enregistrement, reev collecte des données personnelles telles que votre nom et vos coordonnées (c'est-à-dire votre adresse personnelle valide, un numéro de téléphone pour les questions et une adresse eMail, pour leur utilisation). Vous êtes tenu de fournir les données personnelles demandées complètes et exactes.



- 2.4 Afin de pouvoir utiliser l'application pour les offres de recharge payantes d'un CPO partenaire, l'utilisateur doit accorder à ce dernier un mandat de prélèvement SEPA au préalable (en précisant si nécessaire une adresse de facturation différente de l'adresse de résidence). Des données bancaires valides (établissement de crédit, IBAN, BIC) doivent être fournies à cette fin.
- 2.5 L'identification dans l'application se fait en saisissant l'adresse eMail enregistrée et un mot de passe sécurisé de votre choix. Le mot de passe ne devrait pas être identique à celui utilisé auprès d'autres fournisseurs de services ou plateformes. Les exigences relatives à un mot de passe sécurisé sont prédéfinies par reev.
- 2.6 Le processus d'enregistrement est complété par la validation du compte utilisateur par reev. Il n'y a pas de droit d'enregistrement. reev se réserve le droit de refuser la validation du compte utilisateur dans des cas individuels sans donner de raisons.
- 2.7 L'utilisateur se doit de protéger les données d'accès à son compte utilisateur contre tout accès par des tiers et veiller à ce que les données d'accès ne soient pas connues des tiers. Il doit accepter la responsabilité des actions et des transactions légales effectuées par l'intermédiaire de son compte utilisateur, sauf si (i) reev reconnait qu'une personne autre que l'utilisateur a utilisé ce dernier ou (ii) l'utilisateur peut prouver une mauvaise utilisation non intentionnelle de ses données d'accès.

3 Suppression et blocage du compte utilisateur

- 3.1 L'utilisateur peut faire supprimer son compte utilisateur à tout moment.
- 3.2 reev se réserve le droit, à tout moment, de bloquer ou de supprimer le compte utilisateur dans des cas individuels et sans donner de raisons.

4 Fonctions de base de l'application

- 4.1 L'application aide l'utilisateur à accepter les offres de recharge des CPO partenaires activés par l'utilisateur conformément au point 4.3 (« CPO activés »). Grâce à l'application, les utilisateurs peuvent notamment
 - localiser sur une carte générale les bornes de recharge des CPO activés à proximité de l'utilisateur,
 - identifier les bornes de recharge de tous les CPO partenaires via un code QR ou via des numéros de référence.
 - · visualiser le cadre commercial pertinent aux bornes de recharge des CPO activées, ainsi
 - qu'activer et contrôler les recharges dans les bornes de recharge d'un CPO activé.
- 4.2 L'application offre aux utilisateurs une transparence à tout moment sur le volume de charge utilisé par un CPO activé (durée de charge, temps de charge, quantité d'énergie consommée, prix du kWh correspondant, etc.).



- 4.3 Afin de pouvoir utiliser l'application pour profiter des offres de recharge d'un CPO partenaire, l'utilisateur doit approuver ce dernier pour son compte utilisateur. Cela se fait en activant le CPO partenaire dans le compte utilisateur et nécessite :
 - L'entrée d'un code d'activation fourni à l'utilisateur par le CPO partenaire respectif. La fourniture du code d'activation par le CPO partenaire intervient après que ce dernier a convenu avec l'utilisateur en tant que client du cadre d'utilisation de son offre de recharge.
 - L'émission d'un mandat de prélèvement SEPA en faveur du CPO partenaire respectif ; cela a lieu dans l'application et est transmis par reev au CPO partenaire respectif (ou à son prestataire de services de paiement) en tant que bénéficiaire du prélèvement dans le cadre d'une activation réussie.
- 4.4 À titre de clarification, il est précisé que tous les contrats d'utilisation de la borne de recharge sont conclus exclusivement dans le cadre de la relation entre l'utilisateur et un CPO activé. Les prix et les conditions de paiement applicables à un CPO ou à une borne de recharge activée sont régis exclusivement par les dispositions du contrat de fourniture d'électricité et d'utilisation entre l'utilisateur et le CPO concerné. Cela s'applique également dans la mesure où les prix ou d'autres cadres commerciaux d'utilisation de la borne de recharge sont affichés dans l'application à l'intention de l'utilisateur. En tant que fournisseur de l'application, reev n'offre pas à l'utilisateur sa propre utilisation de la borne de charge ou sa propre fourniture d'électricité, ni ne fournit d'infrastructure de charge ou de capacités de charge. Il n'y a pas de droit à ce que la recharge soit effectuée.

5 Fonctions spéciales

- 5.1 charge@home pour les véhicules de fonction à usage privé
 - (a) La fonction spéciale charge@home s'adresse aux cadres ou employés d'un CPO partenaire ou d'un client commercial de reev, qui disposent d'un véhicule de fonction qu'ils sont également autorisés à utiliser à titre privé et à qui ce CPO partenaire ou ce client commercial (ci-après dénommé « employeur ») offre la possibilité de recharger leur véhicule de fonction à leur domicile via le raccordement électrique privé aux frais de l'employeur (ci-après dénommé « charge@home

Service »).

- (b) L'application aide l'utilisateur à utiliser les charge@home Services correspondants de l'employeur. Grâce à l'application, les utilisateurs peuvent notamment
 - enregistrer leur borne de recharge privée (à condition qu'elle réponde aux exigences techniques spécifiées au point 5.1 (c)) pour les recharges de leur véhicule de fonction qui peuvent être activées et contrôlées via l'application conformément au point 5.1 (d),



- enregistrer le cadre commercial (informations tarifaires) de leur raccordement électrique privé correspondant en vue du remboursement automatisé des frais par l'employeur et les consulter à tout moment,
- activer et contrôler les recharges de leur véhicule de fonction à la borne de recharge privée enregistrée (dans la mesure où celle-ci répond aux exigences techniques susmentionnées), et
- visualiser le volume de recharge utilisé à la borne de recharge enregistrée (durée de la recharge, temps de recharge, quantité d'énergie consommée, prix enregistré [par kWh], etc.).
- (c) Pour activer la fonction spéciale charge@home, l'utilisateur a besoin d'une borne de recharge privée compatible avec reev ecomplete et répondant aux exigences suivantes :
 - La borne de recharge privée a la capacité de se connecter et de maintenir une connexion à reev ecomplete. Cela peut se faire soit via la connexion intégrée au téléphone mobile, soit via un accès Internet standard.
 - La borne de recharge est enregistrée dans reev ecomplete et reliée au compte utilisateur de l'utilisateur. En outre, l'employeur doit avoir confirmé la borne de recharge privée à utiliser pour charge@home.
 - La borne de recharge privée est configurée de telle sorte qu'une authentification via une carte RFID ou un smartphone est nécessaire pour lancer une recharge.
 - La transmission des enregistrements de données conformes à l'étalonnage est activée sur la borne de recharge privée.
- (d) Afin de pouvoir utiliser l'application pour le service charge@home de l'employeur respectif, l'utilisateur doit enregistrer sa borne de recharge privée (qui remplit les exigences techniques susmentionnées) dans l'application pour les recharges de son véhicule de fonction. Pour cela, l'employé doit préciser les conditions commerciales pertinentes de son tarif privé d'électricité applicable à la borne de recharge privée, notamment le prix de l'électricité et les éventuels intervalles de temps. Avant que l'enregistrement de la borne de recharge privée puisse avoir lieu, l'employeur doit confirmer ce cadre à reev. Les modifications des conditions commerciales nécessitent une nouvelle confirmation de la part de l'employeur.
- (e) L'utilisateur n'a aucun droit à l'enregistrement d'une borne de recharge privée pour la fonction spéciale charge@home. reev se réserve le droit de refuser l'enregistrement dans des cas individuels sans donner de raisons.
- (f) À titre de clarification, il est précisé que tous les accords et modalités de remboursement des frais sont exclusivement réglés dans la relation entre l'utilisateur et l'employeur respectif. reev propose à l'utilisateur en tant que fournisseur de l'application uniquement une

4

transmission automatisée des données pertinentes pour la facturation à l'employeur. Bien entendu, la fourniture d'électricité elle-même reste exclusivement l'affaire de l'utilisateur et de son fournisseur d'électricité. reev ne propose pas à l'utilisateur, en tant que fournisseur de l'application, sa propre fourniture d'électricité et ne fournit pas non plus d'infrastructure de charge ou de capacités de charge. Il n'y a pas de droit à ce que la recharge soit effectuée. 5.2 [N/A – intentionnellement libre]

- 6 Mise à disposition et modification de l'application, disponibilité, droit d'utilisation, pas d'assurance ni de garanties
- 6.1 L'application est mise à disposition en tant que software autonome dans son état actuel (software « en l'état ») sans aucune assurance qu'elle permette d'atteindre des objectifs particuliers et sans assurance ni garantie de quelque nature que ce soit.
- 6.2 La mise à disposition de l'application et la fourniture des services de l'opérateur (« services ») nécessaires pour permettre les fonctionnalités décrites aux points 4 et 5 sont gratuites pour l'utilisateur jusqu'à nouvel ordre. reev s'efforce d'assurer une accessibilité et une disponibilité technique suffisantes des services. L'objectif est une disponibilité annuelle moyenne de 98 % des services de l'interface aux réseaux tiers. L'utilisateur n'a aucun droit légal à la disponibilité, reev exclut toute responsabilité dans la mise à disposition et la transmission de données via l'application.
- 6.3 Pour l'utilisation de l'application, l'utilisateur doit disposer d'un téléphone mobile répondant aux exigences techniques de l'application. À chaque téléchargement de l'application, il est automatiquement vérifié si le téléphone mobile en question répond à ces exigences ; reev ne garantit pas la compatibilité à cet effet. L'utilisateur est lui-même responsable de la possibilité d'une communication mobile de données et supporte les coûts de transmission de données encourus vis-à-vis de son fournisseur de téléphonie mobile.
- 6.4 L'utilisateur n'a aucun droit à la mise à disposition des fonctionnalités mentionnées dans les points 4 et 5. reev se réserve le droit, à tout moment et sans donner de raisons, de modifier l'application en respectant un délai raisonnable, en cas de raison importante et sans respecter un tel délai, ou d'arrêter complètement ou partiellement l'exploitation de l'application.
- 6.5 En outre, reev est habilité à retirer les CPO partenaires des offres de l'application à tout moment. Ceci s'applique également après l'activation d'un CPO partenaire par l'utilisateur conformément au point 4.3. Par ailleurs, reev est habilité à tout moment à retirer de l'offre de l'application les bornes de recharge privées enregistrées dans le cadre de charge@home.
- 6.6 reev a le droit, mais non l'obligation, d'apporter des modifications à l'application par le biais de mises à jour, afin de la faire évoluer, de l'améliorer ou de corriger des erreurs. L'utilisateur est tenu de mettre à jour la version de l'application qu'il utilise au moyen des mises à jour fournies par reev et d'utiliser la dernière version de l'application.



- 6.7 reev accorde à l'utilisateur un droit non exclusif, non transférable et non sous-licenciable, limité à la durée d'existence de son compte utilisateur, d'utiliser personnellement l'application dans le but prévu.

 L'utilisateur n'est pas autorisé à :
 - (a) utiliser l'application d'une manière qui dépasse ou s'écarte de l'utilisation non commerciale d'une personne physique à des fins privées.
 - (b) décompiler (ingénierie inverse et/ou désassemblage) le code source de l'application, à y accéder, à le décoder, à le modifier ou à l'éditer, sauf si la loi applicable l'autorise ; ou à créer un software dérivé basé sur le code source afin de produire, transmettre et/ou vendre des œuvres dérivées ; ou à visualiser l'application (ou des parties de celle-ci) à l'aide d'outils ou de fonctions techniques (par exemple, le « framing »).
 - (c) modifier, copier, réciter, transférer, transmettre, afficher, exécuter, reproduire, publier, envoyer, offrir, louer, vendre, concéder des sous-licences, distribuer ou exploiter commercialement ou mettre à disposition les contenus fournis par reev (textes, tableaux, images, vidéos, graphiques, programmes et autres services) à et pour des tiers sans le consentement écrit explicite de reev.

7 Obligations des utilisateurs

- 7.1 L'utilisateur est tenu de protéger suffisamment le terminal sur lequel l'application est exploitée contre les virus, les chevaux de Troie ou l'utilisation non autorisée par des tiers et de mettre à jour en permanence le système d'exploitation utilisé sur le terminal, notamment d'installer les mises à jour de sécurité fournies par le fabricant.
- 7.2 Les données d'accès à l'application (adresse eMail et mot de passe) doivent être traitées de manière confidentielle et protégées contre tout accès par des tiers.
- 7.3 Les données que vous avez saisies lors de la procédure d'enregistrement et qui sont stockées dans le compte utilisateur doivent être vérifiées régulièrement pour s'assurer qu'elles sont à jour et, si nécessaire, mises à jour sans délai.
- 7.4 En cas de perte ou de vol du terminal, l'utilisateur doit immédiatement modifier les données d'accès ou informer reev de la perte.
- 7.5 Pendant toute la durée de l'utilisation de la fonction spéciale charge@home, l'utilisateur tient à jour en permanence le cadre commercial du tarif privé d'électricité stocké dans l'application applicable à une borne de recharge privée enregistrée.

8 Limitation de responsabilité de reev

8.1 reev n'assume aucune responsabilité quant à la fonctionnalité ou l'accessibilité et la disponibilité constantes de l'application ou des services.

6

8.2 À l'exception de la responsabilité en cas d'actes intentionnels ou de négligence grave, la responsabilité (indépendamment de son fondement juridique) de reev ainsi que de ses employés ou agents d'exécution est totalement exclue, dans la mesure autorisée par la loi.

9 Protection des données

reev collecte, traite et utilise les données personnelles conformément à sa politique de confidentialité. La version actuelle de la politique de confidentialité peut être consultée dans le menu de l'application sous « Politique de confidentialité » ou sur le site Web de reev [insérer le lien ici].

10 Contact

Pour toute question, réclamation ou commentaire concernant l'application ou les services, veuillez contacter support@reev.com.

11 Dispositions finales (droit applicable, lieu de juridiction)

- 11.1 reev se réserve le droit de modifier les présentes conditions d'utilisation de l'application à tout moment ou de mettre fin à la relation contractuelle. Les modifications seront publiées sur notre site Web [insérer le lien ici] et vous seront communiquées sous forme de texte.
- 11.2 Si certaines dispositions des présentes conditions d'utilisation de l'application sont ou deviennent invalides ou ne peuvent être mises en œuvre pour des raisons de fait ou de droit sans que le maintien des présentes conditions d'utilisation de l'application ne devienne déraisonnable pour l'ensemble des partenaires contractuels, les autres dispositions des présentes conditions d'utilisation de l'application n'en sont pas affectées. Il en va de même si une lacune réglementaire devait apparaître. En lieu et place des dispositions nulles ou non exécutoires ou pour combler une lacune, il est convenu d'une disposition qui se rapproche le plus possible de l'objectif économique visé par les parties contractantes.
- 11.3 reev n'est ni disposé ni tenu de participer à une procédure de règlement des litiges au sein d'un conseil d'arbitrage pour les consommateurs.
- 11.4 Les présentes conditions d'utilisation de l'application sont régies exclusivement par le droit matériel suisse, à l'exclusion des règles de conflit de lois et de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (« Convention for the International Sale of Goods » (CISG) du 11.04.1980).
- 11.5 Tout litige découlant des présentes conditions d'utilisation de l'application ou en rapport avec celles-ci sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de la [ville de Zurich, Suisse].
- 11.6 La clause du droit applicable selon le point 11.4 et la clause de lieu de juridiction selon le point 11.5 ne s'appliquent pas si et dans la mesure où l'utilisateur est un consommateur au sens du droit suisse ou un

consommateur au sens d'un autre système juridique et que l'utilisateur peut obligatoirement invoquer l'application d'une autre loi et/ou la juridiction d'un autre tribunal en vertu du système juridique concerné.
